Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

RAPPORT SITUATIONNEL

# Situation des droits humains et conséquences humanitaires à Kenscoff suite à l'attaque armée des 23 et 24 août 2026

**Août 2026**

# Table des matières

**RÉSUMÉ EXÉCUTIF** ..... 3
**I- CONTEXTE DE LA SITUATION** ..... 4
**1.1- Présentation de Kenscoff** ..... 4
**1.2- Population de Kenscoff et impact de l'attaque** ..... 4
**1.3- Contexte sécuritaire avant l'attaque** ..... 5
**1.4- Circonstances générales de l'attaque** ..... 5
**1.4.1- Zones touchées** ..... 5
**1.5- Évolution de la situation après l'attaque** ..... 5
**II- OBJECTIFS DE LA MISSION** ..... 6
**III- MÉTHODOLOGIE** ..... 6
**IV- PRINCIPALES CONSTATATIONS** ..... 6
**4.1-Situation sécuritaire** ..... 7
**4.2- Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique** ..... 7
**4.3 - Personnes disparues et personnes enlevées** ..... 7
**4.4 - Déplacements forcés de population** ..... 8
**4.5- Destruction des habitations et des biens** ..... 8
**V- SITUATION HUMANITAIRE** ..... 9
**5.1- Alimentation** ..... 9
**5.2- Eau et hygiène** ..... 9
**5.3- Santé** ..... 9
**5.4- Abri et conditions d'hébergement** ..... 9
**5.5- Éducation** ..... 9
**VII- IMPACT PSYCHOSOCIAL** ..... 10
**VIII- RÉPONSE DES AUTORITÉS ET DES ACTEURS CONCERNÉS** ..... 10
**8.1- Assistance aux victimes** ..... 10
**8.2- Renforcement de la sécurité** ..... 11
**8.3- Accès à la justice** ..... 11
**IX- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS** ..... 11
**X- ANALYSE DE LA SITUATION ET DES RISQUES** ..... 11
**CONCLUSION** ..... 12
RECOMMANDATIONS ..... 12

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans la nuit du 23 au 24 août 2026, entre environ 21 h et 4 h 30 du matin, une attaque armée a été perpétrée dans la commune de Kenscoff, principalement dans le centre-ville, à proximité immédiate du commissariat de police et de la Mairie. Face à la gravité des faits, selon informations recueillies, **Défenseurs Plus** a réalisé, plusieurs visites de terrain afin d'évaluer les conséquences de l'attaque sur la population civile, de documenter les atteintes aux droits humains et d'identifier les principaux besoins humanitaires et de protection.

Les observations effectuées sur le terrain et les témoignages recueillis révèlent une situation particulièrement préoccupante. La ville présente un aspect désert et profondément affecté par les violences. Plusieurs milliers d'habitants avaient quitté la zone, tandis que de nombreuses familles se dirigent dans les zones à proximité redoutant une nouvelle attaque.

Le bilan recueilli au moment de la mission reste provisoire. Les informations disponibles font état d'environ **50 personnes tuées**, **22 personnes blessées**, de plusieurs dizaines de personnes disparues ou enlevées, ainsi que d'environ **4 000 personnes déplacées**. Parmi les personnes enlevées ou disparues pendant l'attaque, treize personnes, notamment des femmes et des mineurs, auraient été libérées. Pourtant une trentaine de personnes restent toutefois portées disparues ou retenues par les groupes armés, selon les informations recueillies. L'attaque a également provoqué d'importants dégâts matériels. Des habitations auraient été incendiées ou pillées et de nombreuses familles ont perdu leurs biens et leurs moyens de subsistance.

Aussi certaines zones restent difficiles d'accès et les populations civiles continuent d'être exposées au risque de nouvelles attaques. Si des renforts policiers et certaines unités spécialisées ont été observés dans la commune, cette présence demeure insuffisante pour permettre, à ce stade, un retour sécurisé de l'ensemble des personnes déplacées dans leurs quartiers d'origine.

Les besoins les plus urgents concernent notamment l'assistance alimentaire, l'accès à l'eau potable, les soins médicaux, les abris, les produits d'hygiène, le soutien psychosocial, l'assistance aux familles endeuillées ainsi que la délivrance ou le remplacement des documents d'état civil perdus ou détruits.

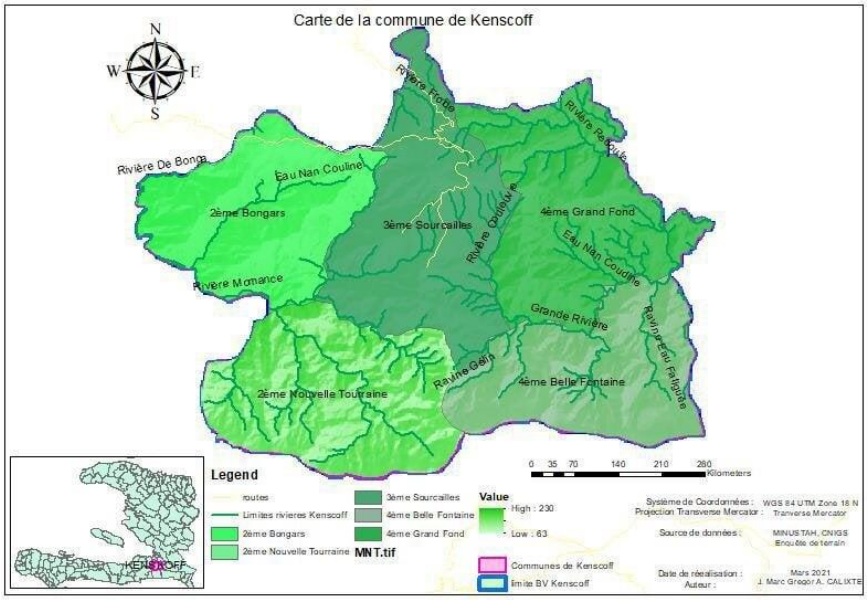
Au regard de la gravité de la situation, **Défenseurs Plus** appelle les autorités haïtiennes, les institutions chargées de la sécurité publique et les partenaires humanitaires à intervenir de manière urgente afin de protéger la population civile, assister les victimes, faciliter la libération des personnes encore retenues ou disparues et créer les conditions nécessaires à un retour sécurisé des personnes déplacées.

# I- CONTEXTE DE LA SITUATION

## 1.1- Présentation de Kenscoff

La commune de Kenscoff est située dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, connue notamment pour ses activités agricoles et la production de légumes. Elle est composée de 5 sections communales.

Depuis janvier 2025, la commune est confrontée à une dégradation importante de la situation sécuritaire. Selon les témoignages recueillis sur le terrain, une grande partie du territoire communal, soit 70 % serait aujourd'hui sous l'influence ou le contrôle de groupes armés, il n'y a que la quatrième section « Belle Fontaine » et une partie de la cinquième section « Grand fond » qui ne sont pas encore touchées, mais restent sous de fortes menaces. Cette situation limite considérablement la circulation des personnes, l'accès aux services essentiels et les activités économiques des habitants.




## 1.2- Population de Kenscoff et impact de l'attaque

La Commune de Kenscoff compte environ **52 232 habitants**, dont près de **4 000 vivent dans le centre-ville**. La récente attaque perpétrée par des groupes armés dans la nuit du **23 au 24 août 2026** a eu des conséquences particulièrement graves sur la population civile. Selon les informations recueillies, **plus de 3 000 personnes ont été contraintes de fuir leurs domiciles** à la suite de cette offensive violente, cherchant refuge dans d'autres zones de la commune ou dans des localités environnantes.

### 1.3- Contexte sécuritaire avant l'attaque

La situation sécuritaire dans la commune s'était déjà fortement détériorée à la suite des attaques enregistrées depuis janvier 2025. Les violences armées ont progressivement entraîné le déplacement de nombreuses familles et l'abandon de certaines localités. Lors des attaques survenues entre le 4 et le 9 juillet 2026, des sites improvisés avaient accueilli les personnes déplacées : notamment l'une près de la mairie de Kenscoff et l'école EFACAP. Ces sites sont aujourd'hui pratiquement vides à la suite de la nouvelle attaque dans la nuit du 23 au 24 août 2026. De nombreuses personnes déjà déplacées ont été contraintes de fuir une nouvelle fois, aggravant ainsi leur vulnérabilité et leur dépendance à l'égard de familles d'accueil ou de solutions d'hébergement précaires.

### 1.4- Circonstances générales de l'attaque

Selon plusieurs témoignages recueillis, des informations faisant état d'une attaque imminente auraient circulé avant les événements. Certains témoins ont également affirmé que les autorités sécuritaires avaient été informées des menaces. Des habitants ont par ailleurs rapporté avoir observé, avant l'attaque, des drones utilisés par les groupes armés pour surveiller ou contrôler la situation dans certaines zones.

#### 1.4.1- Zones touchées

L'attaque a principalement affecté le centre-ville de Kenscoff, y compris des zones situées à proximité du commissariat de police et de la mairie. La proximité des violences avec des institutions publiques et des installations sécuritaires souligne la vulnérabilité persistante de la population civile et la nécessité de renforcer les mesures de prévention et de protection.

### 1.5- Évolution de la situation après l'attaque

Durant les visites de **Défenseurs Plus**, les personnes rencontrées exprimaient un profond sentiment d'abandon et d'insécurité. Après l'attaque, les groupes armés seraient retournés dans leurs zones de repli. Certaines interventions humanitaires ont permis d'apporter une assistance à des femmes et à des enfants. Toutefois, une partie importante des personnes enlevées ou portées disparues n'avait pas encore été retrouvée. La situation demeure donc particulièrement préoccupante, tant du point de vue de la sécurité que de la protection des populations civiles.

## II- OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission de Défenseurs Plus dans la commune de Kenscoff poursuit les objectifs suivants :

- évaluer les conséquences de l'attaque sur la population civile ;
- documenter les violations et atteintes aux droits humains ;
- vérifier et recouper les informations préalablement recueillies par le réseau d'informateurs de l'organisation ;
- rencontrer les victimes, les témoins, les autorités et les acteurs locaux ;
- identifier les besoins humanitaires et les besoins spécifiques de protection ;
- apprécier la situation sécuritaire dans les zones affectées ;
- recueillir des informations sur la situation des personnes tuées, blessées, enlevées ou déplacées ;
- produire des recommandations destinées aux autorités et aux partenaires nationaux et internationaux.

## III- MÉTHODOLOGIE

La mission de Défenseurs Plus, menée à travers plusieurs visites de terrain, dont la dernière s’est déroulée le samedi 29 août 2026, a permis de recueillir des informations auprès des familles affectées, de personnes déplacées, de témoins, de deux familles ayant signalé l’enlèvement de leurs enfants, ainsi que des autorités locales, notamment les responsables du commissariat de police. Les données ont été collectées au moyen d’entretiens individuels, d’échanges avec la communauté et d’observations directes, puis recoupées auprès de différentes sources. La mission a toutefois été limitée par l’insécurité, l’accès difficile à certaines zones, la dispersion des personnes affectées et la crainte de certains témoins.

Le bilan humain n’ayant pu être établi de manière exhaustive au moment des visites, les informations présentées dans ce rapport restent provisoires et susceptibles d’être actualisées.

## IV- PRINCIPALES CONSTATATIONS

La mission de terrain a permis de constater l'ampleur des conséquences humaines, matérielles et psychosociales de l'attaque. La ville présentait un aspect particulièrement inhabituel et désert. De nombreux habitants avaient quitté leurs maisons, tandis que les familles rencontrées étaient profondément affectées par la perte de leurs proches et l'incertitude concernant les personnes disparues ou enlevées.

Des renforts policiers ainsi que la présence de certaines unités spécialisées ont été observés dans la commune. Cependant, les populations rencontrées continuent de considérer que les conditions de sécurité ne permettent pas encore un retour généralisé et rassurant dans les zones les plus affectées.

**4.1-Situation sécuritaire**

La situation sécuritaire observée lors de la mission demeure fragile et préoccupante. Certaines zones restent difficiles d'accès et les habitants continuent de craindre de nouvelles attaques. La présence des forces de sécurité est davantage visible dans certaines zones, mais elle ne couvre pas encore suffisamment l'ensemble des espaces affectés ou menacés.

La population civile reste exposée à de nombreux risques majeurs, telles que de nouvelles attaques armées, de nouveaux déplacements forcés, la perte de biens ou l'interruption des activités économiques, l'insécurité alimentaire, l'accès limité aux soins de santé et la rupture de la scolarité des enfants.

Dans les conditions actuelles, le retour des populations déplacées dans leurs quartiers d'origine demeure difficile. Un retour durable et sécurisé nécessiterait notamment un renforcement de la présence des forces de sécurité et la reprise effective du contrôle des zones actuellement considérées comme dangereuses.

**4.2- Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

Selon les informations recueillies par **Défenseurs Plus**, l'attaque aurait fait environ **50 personnes tuées** et **22 personnes blessées**. Les victimes seraient principalement des civils, parmi lesquels figurent notamment des jeunes personnes qui se trouvaient dans une église (22), dans leurs maisons ou dans les zones touchées au moment de l'attaque. La perte en vies humaines et le nombre important de blessés constituent une grave atteinte au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique.

Les familles rencontrées vivent également les conséquences immédiates de ces pertes, notamment le traumatisme, le deuil, la séparation familiale et les difficultés économiques liées à la disparition ou au décès de leurs proches.

**4.3 - Personnes disparues et personnes enlevées**

La situation des personnes disparues ou enlevées demeure l'une des principales préoccupations des familles rencontrées. Selon les informations recueillies, près d’une cinquantaine de personnes auraient été enlevées ou portées disparues pendant l'attaque, treize personnes, notamment des femmes et des mineurs, auraient été libérées sous la conduite de frère

Luckson de la « Fondation Zòn Pa fè Moun » et de l'UNICEF et aussi environ une trentaine de personnes seraient portées disparues ou encore retenues.

Deux des familles rencontrées au cours de la visite ont indiqué avoir des enfants parmi les personnes enlevées. Cette situation leur plonge dans une profonde incertitude et aggrave les traumatismes liés à l'attaque. L'absence d'informations fiables sur le sort de leurs proches constitue une source permanente d'angoisse et de souffrance.

**4.4 - Déplacements forcés de population**

L'attaque a provoqué un nouveau mouvement de déplacement de la population. Selon les informations disponibles, environ **4 000 personnes** auraient été contraintes de fuir les zones affectées. Les personnes déplacées proviennent notamment : des quartiers directement touchés par l'attaque ; des personnes qui se trouvaient précédemment dans les sites près de la mairie et de l'école EFACAP à la suite des attaques du mois de juillet 2026.

Les personnes déplacées se trouvent actuellement dans différentes situations : certaines ont rejoint ou renforcé le site de Fort-Jacques, près de 80 familles seraient installées dans un nouveau site à Lotin, tandis que d'autres ont trouvé refuge auprès de familles d'accueil à Guibert, Grand-Fond, Fermathe, Thomassin et Pétion-Ville. Cette dispersion rend difficile le suivi de l'ensemble des personnes déplacées et complique l'évaluation de leurs besoins.

Les principaux risques auxquels elles sont exposées comprennent l'insécurité persistante, le manque de nourriture, l'accès insuffisant à l'eau potable, les risques de maladies, la promiscuité dans certains lieux d'accueil, ainsi que la déscolarisation des enfants et la séparation des familles.

Ainsi une attention particulière devrait être accordée aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux femmes enceintes et aux personnes séparées de leurs familles.

**4.5- Destruction des habitations et des biens**

Les témoignages recueillis font état d'importants dégâts matériels. Plusieurs maisons auraient été incendiées ou pillées au cours de l'attaque. La destruction ou la perte des habitations et des biens prive de nombreuses familles de leurs moyens de subsistance et rend leur retour particulièrement difficile. La mission n'a toutefois pas permis d'établir, au moment de la rédaction du présent rapport, un décompte exhaustif du nombre de maisons détruites ou incendiées.

Une évaluation complémentaire est nécessaire afin de documenter précisément le nombre d'habitations incendiées ou détruites, les commerces et véhicules affectés, les pertes de moyens de subsistance, ainsi que les dommages causés aux infrastructures communautaires, telles que les écoles et les églises.

## V- SITUATION HUMANITAIRE

### 5.1- Alimentation

Les déplacements successifs et l'interruption des activités économiques ont fortement affecté la capacité de nombreuses familles à subvenir à leurs besoins alimentaires. Les personnes déplacées et les familles ayant perdu leurs biens sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire. L'accès à une assistance alimentaire constitue donc une priorité.

### 5.2- Eau et hygiène

Les informations recueillies font également apparaître des difficultés d'accès à l'eau potable, particulièrement pour les personnes déplacées. Le manque d'eau et de produits d'hygiène peut accroître les risques sanitaires, notamment dans les zones accueillant un nombre n’important de personnes déplacées.

### 5.3- Santé

La situation sanitaire constitue une autre préoccupation importante. Certaines personnes blessées ou affectées par les violences rencontrent des difficultés pour accéder aux soins nécessaires. Les déplacements et l'insécurité compliquent également l'accès aux établissements de santé. Une prise en charge médicale des blessés ainsi qu'un renforcement de l'accès aux soins sont nécessaires.

### 5.4- Abri et conditions d'hébergement

Les capacités d'hébergement disponibles sont insuffisantes pour répondre aux besoins de toutes les personnes déplacées. De nombreuses familles dépendent actuellement de familles qui les accueillent ou de solutions temporaires. Les besoins concernent notamment des abris, l'accès à des installations sanitaires, l'eau potable, les produits d'hygiène et des conditions d'hébergement respectant la dignité et la sécurité des personnes.

### 5.5- Éducation

La poursuite de la violence et les déplacements forcés risquent d'avoir de graves conséquences sur la scolarité des enfants. Plusieurs enfants ont été déplacés et certaines écoles risquent de ne pas pouvoir continuer à fonctionner si la situation sécuritaire ne s'améliore pas.

Des mesures spécifiques sont nécessaires afin d'éviter une interruption prolongée de l'éducation des enfants affectés.

## VI- SITUATION SPÉCIFIQUE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Les femmes et les enfants comptent parmi les groupes les plus vulnérables dans le contexte actuel. Les déplacements, la séparation familiale et l'insécurité augmentent les risques auxquels ils sont exposés.

Les principales préoccupations concernent notamment la séparation des familles, la situation des enfants non accompagnés ou séparés, les risques de violences sexuelles, les risques d'exploitation et d'abus, l'accès insuffisant des femmes et des filles aux produits d'hygiène et les conséquences psychologiques des violences et des déplacements sur les enfants**.**

La présence d'enfants parmi les personnes enlevées ou portées disparues constitue une préoccupation particulière et nécessite une mobilisation urgente des autorités compétentes.

## VII- IMPACT PSYCHOSOCIAL

Les violences et les pertes humaines ont provoqué un profond traumatisme au sein des communautés affectées. Les personnes rencontrées ont exprimé des sentiments de peur, d'anxiété, de traumatisme, de deuil et de peur de retourner dans les zones touchées.

La séparation familiale et la disparition de proches aggravent ces difficultés. Les victimes et les personnes déplacées ont besoin d'un accompagnement psychosocial adapté, accessible et durable. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants, aux familles ayant perdu des proches et aux familles des personnes disparues ou enlevées.

## VIII- RÉPONSE DES AUTORITÉS ET DES ACTEURS CONCERNÉS

Selon les informations recueillies lors de la visite, la réponse institutionnelle demeure insuffisante au regard de l'ampleur des conséquences de l'attaque.

### 8.1- Assistance aux victimes

Les personnes rencontrées, au moment de la visite ont indiqué ne pas avoir bénéficié d'une assistance suffisante pour répondre à leurs besoins immédiats. Les informations recueillies auprès de certaines autorités locales ne permettaient pas de confirmer l'existence d'une assistance structurée et suffisante destinée à l'ensemble des victimes.

### 8.2- Renforcement de la sécurité

Des renforts policiers et certaines unités spécialisées ont été observés après l'attaque. Toutefois, la population continue de considérer que les mesures prises ne permettent pas encore d'assurer une sécurité suffisante dans les zones affectées.

### 8.3- Accès à la justice

Au moment de la mission, les victimes rencontrées ne disposaient pas d'informations suffisantes concernant l'ouverture d'enquêtes permettant d'identifier et de poursuivre les responsables des violations commises. L'accès effectif des victimes à la justice demeure donc une préoccupation majeure.

## IX- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

La situation observée à Kenscoff soulève de graves préoccupations concernant le respect des droits humains, notamment les droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique, au logement, à la propriété, à l'alimentation, à la santé et à l'éducation, ainsi que la protection des personnes déplacées et une attention particulière portée aux femmes, aux enfants et aux autres groupes vulnérables.

Les conséquences de l'attaque dépassent largement les pertes humaines immédiates et affectent durablement la capacité des populations à vivre dans la sécurité et la dignité.

## X- ANALYSE DE LA SITUATION ET DES RISQUES

La situation actuelle à Kenscoff demeure extrêmement fragile. En l'absence d'une amélioration durable de la sécurité, plusieurs risques persistent :

- **Risque de nouvelles attaques :** Les populations civiles restent exposées à la possibilité de nouvelles violences, notamment dans les zones considérées comme vulnérables ;
- **Risque d'expansion de la violence :** La poursuite de l'activité des groupes armés pourrait entraîner l'extension des violences vers d'autres localités de la commune ;
- **Risque d'aggravation de la crise humanitaire :** L'augmentation du nombre de personnes déplacées risque d'accentuer les besoins en nourriture, eau, abris, soins et protection ;
- **Risque d'abandon durable des populations :** Les déplacements successifs peuvent conduire à un abandon prolongé de certains quartiers et à la perte définitive des logements et des moyens de subsistance ;

- **Risque d'impunité :** L'absence d'enquêtes et de poursuites effectives contribuerait à renforcer le sentiment d'impunité et à accroître la vulnérabilité des populations ;
- **Risques spécifiques pour les personnes vulnérables :** Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes séparées de leur famille sont exposés à des risques particuliers nécessitant des mesures spécifiques de protection.

## CONCLUSION

L'attaque armée des 23 et 24 août 2026 à Kenscoff constitue un nouvel épisode particulièrement grave dans la dégradation de la situation sécuritaire et des droits humains dans la commune. Les informations recueillies par **Défenseurs Plus** font état d'un lourd bilan humain, de nombreux blessés, de personnes disparues ou enlevées et d'un déplacement massif de la population. Au-delà des victimes directes, l'attaque a profondément affecté la vie quotidienne des communautés. Des familles ont perdu des proches, leurs maisons, leurs biens et leurs moyens de subsistance. De nombreuses personnes vivent aujourd'hui dans des conditions précaires, dépendantes de familles d'accueil ou de sites temporaires. La situation observée met également en évidence la vulnérabilité persistante de la population civile et les insuffisances de la réponse apportée jusqu'à présent. Face à cette situation, une intervention urgente est nécessaire afin d'assurer la protection des populations civiles, répondre aux besoins humanitaires immédiats, accompagner les victimes et prévenir de nouvelles violations. La restauration durable de la sécurité, la recherche des personnes disparues ou enlevées, l'assistance aux victimes et la lutte contre l'impunité doivent constituer des priorités.

## RECOMMANDATIONS

**Défenseurs Plus recommande à l'État haïtien de :**

- assurer une protection effective des populations civiles à Kenscoff ;
- prendre des mesures immédiates afin de prévenir de nouvelles attaques ;
- renforcer la présence effective des forces de sécurité dans les zones, particulièrement les zones vulnérables ;
- faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées ;
- garantir une assistance d'urgence aux familles victimes et déplacées ;
- assurer une prise en charge médicale et psychosociale des victimes ;
- mettre en place des mécanismes permettant de retrouver les personnes disparues et de faciliter la libération des personnes retenues ;

- faciliter le remplacement des documents d'état civil perdus ou détruits ;
- mener des enquêtes impartiales et effectives sur les violations commises ;
- lutter contre l'impunité et garantir l'accès des victimes à la justice.

**À la Police nationale et aux autres forces de sécurité**

- renforcer la protection des zones vulnérables ;
- développer des mécanismes de prévention des attaques ;
- assurer une présence sécuritaire durable dans les zones affectées ;
- renforcer la protection des civils et des personnes déplacées ;
- faciliter le retour sécurisé des populations déplacées lorsque les conditions le permettront ;
- prendre les mesures nécessaires pour empêcher de nouvelles incursions des groupes armés dans les zones habitées.

**Aux acteurs humanitaires**

- fournir une assistance alimentaire d'urgence aux familles affectées ;
- améliorer l'accès à l'eau potable ;
- mettre à disposition des abris et des articles essentiels ;
- assurer la prise en charge médicale des personnes blessées ;
- renforcer les programmes de soutien psychosocial ;
- fournir des produits d'hygiène, particulièrement aux femmes et aux filles ;
- soutenir la protection et la scolarisation des enfants déplacés ;
- accorder une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux femmes enceintes et aux personnes séparées de leur famille.

**À la communauté internationale**

- soutenir les efforts visant à renforcer la protection des populations civiles ;
- renforcer l'assistance humanitaire destinée aux personnes affectées par les violences ;
- appuyer les initiatives de protection des femmes et des enfants ;
- soutenir les mécanismes de recherche des personnes disparues et de protection des victimes ;
- accompagner les efforts de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'accès à la justice ;
- maintenir une attention particulière sur la situation des droits humains à Kenscoff et dans les autres zones affectées par la violence armée en Haïti.